

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1497

présenté par

M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Quentin et Mme Valentin

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est contraire aux droits de l'enfant d'être privé d'action en recherche de paternité contre son géniteur.